



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 40568

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre du logement sur l'état d'avancement du bilan carbone au sein de ses services. Le Premier ministre a demandé dès août 2007 à chaque ministre de lancer un bilan carbone, afin de mesurer les efforts réalisés par les services en faveur de l'environnement et de susciter des économies budgétaires. Tous les ministères ont entamé en 2008 la démarche de bilan carbone. Il lui demande de lui transmettre les grandes lignes des résultats du bilan réalisé par ses services et les mesures concrètes qu'elle entend prendre pour améliorer la performance écologique de son ministère et réduire les coûts induits par le non respect de l'environnement.

Texte de la réponse

Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a bien réalisé des « bilans carbone » à l'aide de l'outil préconisé bilan carbone développé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), tant dans ses services centraux, que dans ses services déconcentrés. C'est d'ailleurs une des actions phares de son plan administration exemplaire (PAE). Le bilan carbone de l'ensemble des services d'administration centrale a été achevé au cours de l'année 2008, faisant du MEDDTL un des premiers ministères à avoir réalisé un bilan carbone de son administration centrale sur la totalité de ses implantations. Ce bilan a été actualisé en 2010, après l'achèvement du regroupement des directions générales sur le site de la défense. Les données du bilan carbone ® réalisé en 2008, ont concerné environ 6 000 agents répartis sur 12 implantations dans Paris intra-muros et sur le site de la défense, représentant au total plus de 200 000 m². Les émissions annuelles sont de l'ordre de 34 900 tonnes équivalent CO₂, soit un taux d'émission de carbone par agent de 5,87 tonnes équivalent CO₂ par an, à comparer à la moyenne nationale qui est d'environ 9 tonnes équivalent CO₂. Le poste le plus émetteur est celui des déplacements de personnes avec 11 000 teq CO₂ (32 %), suivent 3 postes pratiquement égaux en poids carbone, 8 000 tonnes teq CO₂ représentant environ 23 % chacun des émissions totales : l'énergie, les immobilisations dont l'immobilier, l'informatique et les véhicules et, enfin, les matériaux et services dont la restauration. À l'issue de ce bilan, un plan d'actions de réduction a été arrêté portant, notamment, sur les déplacements et les immobilisations. À la suite du regroupement des directions et services sur le site de la défense, le bilan a été actualisé en 2010, pour en analyser les conséquences et identifier les actions de réduction les mieux adaptées au regard du nouveau contexte. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'administration centrale du MEDDTL s'élèvent, pour le périmètre de la défense, à 25 589 tonnes équivalent CO₂. Le taux moyen est désormais de 5,54 tonnes équivalent CO₂ par agent et par an. Une diminution des émissions de GES de 16 % est visible sur les postes énergie et immobilisations. En effet, l'emménagement dans des bâtiments à meilleure efficacité énergétique a permis de réaliser d'importantes économies en consommation de vapeur, de froid ou d'électricité. Pour ce qui est des immobilisations, c'est l'application du plan d'actions de réduction des émissions, notamment sur les parcs automobile et informatique, qui a permis cette importante diminution. Les services déconcentrés ont été mobilisés pour réaliser leur bilan carbone. Des actions de formation ont été dispensées en interne afin de former des agents à la démarche. Fin 2009, près de 70 % des services déconcentrés avaient entamé ou réalisé un

bilan carbone ®, l'ensemble des sites les plus significatifs ayant été couvert. Il reste encore à fiabiliser les outils pour disposer d'un bilan carbone ® complet et précis des services déconcentrés. À cet effet, une enquête nationale a été lancée en juillet 2010, dont les résultats doivent être exploités début 2011. Par ailleurs, il a été créé un réseau national d'experts bilan carbone afin de fédérer les différents acteurs en charge de réaliser les bilans carbone ® et de suivre les plans d'actions de réduction des émissions de GES dans les services du ministère et de leur apporter un appui méthodologique. En première évaluation, les émissions globales du ministère s'élèvent en 2009 à environ 321 000 tonnes équivalent CO₂, soit un taux de 4,65 tonnes équivalent CO₂/agent. Elles se répartissent de manière relativement homogène entre les quatre grands postes que sont l'amortissement des immobilisations, l'énergie, les matériaux et services entrants et les déplacements des personnes. Il faut noter que les études « carbone » n'ont d'intérêt que si des actions de réduction sont entreprises et suivies. D'une manière générale, les actions de réduction des émissions de GES mises en avant par les services, sont logiquement en phase avec les leviers d'actions préconisés par la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 et détaillés dans le plan administration exemplaire du MEDDTL.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40568

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 669

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 279